

Développement des APS pour la santé en faveur des personnes en situation de handicap

Plan Régional
Sport Santé
Bien-Être
Midi-Pyrénées

Axe n°2 :

Améliorer la santé et la qualité de vie des porteurs de pathologies chroniques et des personnes en situation de handicap

CONTEXTE

Le sport est un outil d'**intégration** sociale et professionnelle autant qu'un espace de loisirs pour les personnes en situation de handicap, favorisant la santé et l'autonomie.

Deux Fédérations Sportives organisent la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap : la **Fédération Française Handisport** (FFH) qui concerne les personnes en situation de handicap physique ou sensoriel et la **Fédération Française du Sport Adapté** (FFSA) qui concerne les personnes en situation de handicap mental ou psychique. Les autres Fédérations Sportives Nationales développent également leurs propres projets en direction des personnes en situation de handicap.

Le Comité Régional Handisport rassemble 1 675 licenciés et 106 clubs. La Ligue Régionale de Sport Adapté rassemble 4 484 licenciés, 100 clubs et 160 sections de clubs. **Des personnes en situation de handicap physique ou mental peuvent être directement licenciées dans un club tout public.**

10,2% des personnes de 20 ans et plus à domicile en France présentent au moins une limitation physique absolue (sensorielle ou motrice). Rapporté à la Région Midi-Pyrénées, cela correspond à 240 000 personnes.

ACTEURS ENGAGÉS

Responsables du suivi

ARS, DRJSCS

Promoteurs de l'action

Ligue sport adapté, comité régional handisport, eFORMip

Partenaires associés

Collectivités territoriales, MDPH, Ligues et comités régionaux sportifs

OBJECTIFS

- ◆ Renforcer l'offre d'APS et améliorer l'**accessibilité** des APS pour les personnes en situation de handicap (PESH)
- ◆ Intégrer les APS dans les **plans personnalisés de compensation** gérés par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)
- ◆ Rendre les **équipements sportifs et les Espaces, Sites et Itinéraires** (ESI) accessibles à la pratique des APS des personnes en situation de handicap.
- ◆ Intégrer les APS Adaptées dans les **projets d'établissements**.

INDICATEURS

Nombre de clubs sportifs accueillant des PESH

Nombre d'équipements sportifs et d'Espaces, Sites et Itinéraires accessibles aux PESH

Nombre de GEM mettant en place des APS

Nombre d'établissements avec des APSA dans leur projet d'établissement

ACTIONS

- ◆ Conception, réalisation et mise à jour d'**outils** pour favoriser l'accueil et l'intégration des PESH (« Sport Ensemble », guide régional sport et handicaps en Midi-Pyrénées)
- ◆ Incitation des **GEM** (Groupes d'Entraide Mutuelle) à la pratique des APS.
- ◆ Mise à jour des pages d'informations régionales du **site Internet handiguide.sports.gouv.fr**
- ◆ Soutien des **collectivités actives PNNS** développant des actions spécifiques en direction des personnes en situation de handicap.
- ◆ Réalisation d'un état des lieux des **Espaces, Sites et Itinéraires** (ESI) accessibles sur le territoire régional.
- ◆ Accompagnement de la mise aux normes des équipements.
- ◆ Accompagnement des établissements pour l'**intégration des APS Adaptées dans leurs projets d'établissement** (Ligue MP du Sport Adapté)

2014 2015 2016

